

OBJET : INFORMATIONS PHASE DEFINITIVE ORIENTATION POST-3e Collège FERSEN

Chers parents de 3e,

Bonjour,

Je tiens à insister sur l'importance de la procédure d'orientation pour la suite du parcours scolaire de votre enfant l'année prochaine (2025-2026) . Vous avez consulté l'avis provisoire du conseil de classe du 1^{er} semestre via Scolarité services avec vos codes EDUCONNECT. Vous allez pouvoir dans un premier temps consulter l'offre de formation post 3e sur le service en Ligne Orientation à partir du 4 avril 2025. Ce service en ligne Orientation est compatible avec tous types de supports (tablettes/smartphones/ordinateurs). Vous y avez accès toujours avec vos codes educonnect à l'adresse unique : teleservices.education.gouv.fr

Dans un second temps, vous effectuerez enfin la démarche définitive d'orientation du lundi 5 mai au lundi 26 mai 2025 en formulant vos demandes. Vous pouvez accéder directement aux offres de seconde générale et technologique correspondant à notre lycée de secteur (Audiberti) ou explorer les formations professionnelles par domaines , ou les autres secondes proposées par d'autres lycées. Un seul représentant légal de l'élève peut faire la saisie des demandes (ce qui implique un accord parental et un dialogue familial en amont plus que nécessaires).

Vous devez donc bien finaliser cette démarche d'orientation obligatoire définitive du 5 mai au 26 mai 2025 au plus tard. Toutes les étapes sont indiquées dans la pièce jointe (bien la consulter pas à pas)

J'attire votre attention sur plusieurs points importants et des astuces primordiales pour sécuriser le parcours de votre enfant :

1) Certains élèves ont reçu à la suite du conseil de classe du 1^{er} semestre un avis défavorable ou réservé en seconde Générale et Technologique. Si les résultats n'ont pas augmenté au 2^e semestre, nous vous invitons à préférer une voie d'orientation plus appropriée pour éviter un échec cuisant en voie générale et/ou technologique. Aujourd'hui la seconde professionnelle et / ou le CAP doivent être perçus comme des voies de réussite et de véritables chances dans un parcours d'études et porteuses d'emplois sur le marché du travail. Un bac professionnel ouvre les mêmes droits qu'un bac général ou technologique en terme de poursuite d'études. Un bac professionnel bien choisi offre la possibilité d'obtenir un bon dossier sur Parcoursup en fin de Terminale ce qui est toujours plus favorable à une poursuite d'études : sélection dans les formations post bac et des places sont réservées pour les élèves de bac professionnel. Il faut bien le choisir au départ selon les désirs d'avenir de votre enfant et selon ses résultats et capacités.

2) Les élèves pour lesquels il y aura désaccord entre votre demande et la décision d'orientation, seront reçus par les PP et la direction en votre présence durant les mois d'avril et mai pour trouver des solutions ensemble . L'enjeu est de ne pas subir l'orientation mais de bien la réfléchir. Chaque voie peut être un chemin de réussite. Enlevons toute idée reçue.

3) Vous pouvez choisir jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 vœux hors académie.

4) Les élèves qui se destinent à une voie professionnelle doivent absolument diversifier le nombre de vœux. Il est recommandé d'en faire au minimum 3. Par exemple , un élève qui choisit un bac pro de la famille de métiers hôtellerie et restauration doit multiplier le nombre de lycées proposant ce type de formations. Il est aussi recommandé de faire aussi des vœux dans des filières différentes. Ne pas faire un seul vœu afin de sécuriser l'affectation et de ne pas se voir proposer une place vacante non désirée.

5) Si l'élève souhaite faire une formation en apprentissage : cela implique la signature d'un contrat avec un employeur. Cette démarche revient à la famille et une orientation vers l'apprentissage ne peut être accordée

automatiquement .Il appartient aux familles de se rapprocher du Centre de Formation d'Apprentis pour finaliser l'inscription. Celle ci est conditionnée à minima par une promesse d'embauche. Les vœux en apprentissage ne peuvent suffire, il faut aussi sécuriser le parcours en enregistrant des formations par la voie scolaire (hors apprentissage).

6) Pour tous ceux qui demandent une seconde GT, il est possible de demander des classes particulières ou faire des demandes de dérogation, MAIS il est OBLIGATOIRE d'utiliser le dernier vœu pour le lycée de secteur (ici, c'est le lycée Audiberti), afin de sécuriser l'affectation de votre enfant.

7) Faites confiance à l'équipe qui accompagne votre enfant, nous avons le recul nécessaire pour percevoir les bons choix avec vous pour la réussite de votre enfant.

8) Si vous désirez une affectation en lycée privé , je pense par exemple au lycée des Fauvettes : il faut absolument prendre rendez-vous avec la direction de cet établissement avant la fermeture du serveur le 26 mai pour s'assurer que votre enfant sera bien pris l'année prochaine dans ce type d'établissement , nous donner une attestation certifiant sa future inscription et inscrire ce choix en premier vœu dans le service scolarité affectation.

9) Attention certains dossiers spécifiques sont demandés en amont par les lycées d'accueil à des dates précises et dûment complétés, je pense aux filières spécifiques bi langues ESABAC (Italien) BACHIBAC (Espagnol), options linguistiques (section euro) ou section sportive basket à Audiberti (info déjà envoyée début du mois de mars), Création Design pour Léonard de Vinci, les CAP horlogerie / Bijouterie à Pasteur, Métiers de la Sécurité à Hutinel , sections internationales au CIV de Valbonne: Ces dossiers sont à constituer pour le 24 avril dernier délai. Vous devez renvoyer les dossiers aux lycées d'accueil par courrier avant cette date et nous transmettre aussi vos dossiers avant le 3 avril prochain au secrétariat du collège FERSEN via le professeur principal de votre enfant en parallèle. (info pronote et mail sur ce point spécifique). Consultez aussi les sites des différents lycées.

10) Enfin si vous souhaitez une seconde GT , de nombreuses secondes technologiques existent et offrent des parcours d'excellence (STI2D, STHR ou seconde générale avec option sciences de l'Ingénieur ou la nouvelle option informatique à L.De Vinci...). Dans tous les cas, mentionnez vos vœux spécifiques technologiques en premier et mettez toujours à la fin de votre liste de vœux votre lycée de secteur (Audiberti) afin d'assurer une affectation post-3^e à votre enfant.

Si vous avez des interrogations ou toute demande de précisions, n'hésitez pas à contacter le PP de votre enfant et ou Mme Gaillard la Psychologue de l'éducation nationale, (prise de rdv tous les mardis) et pour les démarches administratives le secrétariat du collège.

Patricia.gaillard@ac-nice.fr

Voici aussi un lien très riche en informations pour l'orientation post-3e de votre enfant, il s'agit d'un PADLET construit par le centre d'information à l'orientation d'Antibes-Cagnes, les Journées Portes Ouvertes y sont mises à jour dans la deuxième colonne.

<https://padlet.com/CIOAntibes/centre-d-information-et-d-orientation-d-antibes-cagnes-2c2qlf6bzfs6zac>

DERNIER POINT TRES IMPORTANT : une fois votre enfant affecté dans un lycée (résultats le 27 juin , juste après les épreuves écrites du BREVET), vous devrez l'inscrire avant le 2 juillet 17h sinon il perdra sa place.

En espérant avoir été le plus clair et le plus précis possible pour vous accompagner au mieux dans ce processus essentiel,

Bien à vous.



V. MOINE VERGULT